

Référence courrier : CODEP-CAE-2021-025138

Caen, le 28 mai 2021

**Monsieur le directeur d'unité
CNPE de FLAMANVILLE 3
Route de la Mine
BP 37
50340 LES PIEUX**

Objet : Inspection avant mise en service

Thème : Inspection de la radioprotection, laboratoire de chimie – Flamanville 3

Code : INSNP-CAE-2021-1133

Références :

- [1] Code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-19 et suivants
- [2] Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1333-29 et R. 1333-98
- [3] Code du travail, notamment le livre IV de la quatrième partie

Monsieur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) citées en référence, une inspection avant mise en service du laboratoire de chimie de Flamanville 3 a été réalisée le 18 mai 2021. Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Les demandes et observations relatives au respect du code du travail relèvent de la responsabilité de l'employeur ou de l'entreprise utilisatrice tandis que celles relatives au respect du code de la santé publique relèvent de la responsabilité du titulaire de l'autorisation délivrée par l'ASN.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 18 mai 2021 portait sur la future mise en service du laboratoire de chimie de Flamanville 3, objet d'une instruction en cours suite au dépôt d'un dossier de demande d'autorisation, au titre du code de la santé publique, de détention et d'utilisation de sources non scellées sous forme d'échantillons radioactifs et de sources scellées associées. Cette demande s'inscrit dans le cadre de travaux de rénovations du laboratoire de chimie des réacteurs Flamanville 1 et 2 et a pour objet de pouvoir assurer une continuité des activités du laboratoire de chimie dans l'attente de la mise en service de l'EPR. Enfin, l'inspection s'est terminée par la visite du laboratoire de Flamanville 3 qui est en cours d'aménagement.

A l'issue de cette inspection, des différents échanges ayant eu lieu avec les personnes présentes, et suites aux compléments transmis le lendemain de l'inspection, les inspecteurs considèrent que

l'établissement a apporté tous les éléments pour que l'autorisation de mise en service du laboratoire de chimie de Flamanville 3 puisse être délivrée.

A. Demandes d'actions correctives

Aucune demande d'actions correctives.

B. Demandes complémentaires

B1. Planning de mise en service

Au cours de l'inspection, le planning de mise en service du laboratoire a été évoqué, mais n'était pas encore complètement arrêté.

Demande B1 : je vous demande de me tenir informé de la date de mise en service effectif du laboratoire.

C. Observations

Aucune observation.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Claude ESTIENNE

Signé par

Adjoint au Chef de division